

L'AFFAIRE DES FAUX BILLETS

UN MESSAGE
DU COMTE BETHLEN
A M. BRIAND

Dans le document apporté par le ministre de Hongrie à Paris, le chef du gouvernement hongrois donne officiellement l'assurance que les complices d'après Windischgratz aussi haut placés qu'ils soient, seront poursuivis avec une implacable énergie

DE QUE NOUS DIT LE BARON DE KORANYI

Le baron Frédéric de Koranyi, ministre de Hongrie à Paris, qui a fait le voyage de Budapest pour reprendre contact avec son gouvernement, étant rentré hier matin à Paris, nous sommes allés lui demander ses impressions toutes fraîches sur la scandaleuse affaire des faux billets de mille francs qui a failli causer un si grave préjudice à la situation financière de la France et dont les dessous sont encore bien loin d'être entièrement éclaircis.

— Je crois, monsieur le ministre, que vous venez de voir M. Briand et M. Philippe Berthelot.

— Oui, j'ai vu M. Briand et M. Berthelot, l'accueil le plus courtois. J'ai remis à M. Briand un message du comte Bethlen.

— Et que dit ce message ?

— En substance, voici : Le gouvernement hongrois, d'accord avec le régent Horthy, est déterminé à faire poursuivre l'enquête sur l'affaire des fausses monnaies avec une énergie implacable. Aucune personne s'y trouvant impliquée ne sera épargnée, aussi haut placée soit-elle. C'est aussi l'intérêt de la Hongrie que la lumière soit faite jusqu'au bout et dans tous les sens.

— Cette déclaration du chef de votre gouvernement est un engagement presque solennel, dont la valeur ne saurait être sous-estimée. Mais le comte Bethlen pourra-t-il le tenir aussi fermement qu'il le donne ? Sa situation, à la suite du scandale, n'est-elle pas ébranlée ?

— L'opinion hongroise, me répond le diplomate hongrois avec une chaude conviction qui me paraît être plus qu'un enthousiasme diplomatique, est profondément indignée de l'atteinte portée à l'honneur du pays. A part les adversaires politiques déclarés d'extrême gauche et d'extrême droite, l'opinion hongroise, on peut dire tout entière, se range derrière le chef du gouvernement pour exiger que soit faite complète justice et que tous les complices des faussaires soient châtiés.

— Et M. de Koranyi de développer la thèse officielle hongroise à peu près dans les mêmes termes que le dit-il à deux jours, à l'envoyé spécial du Petit Parisien à Budapest, le comte Bethlen lui-même : Un escroq de haute volée, perdu de dettes, le prince Windischgratz, éblouissant préfet et cartographes par des manières splendides de magnat et les persuadant de devenir faussaires pour une cause vaguement patriotique, multipliant autour de lui, d'ailleurs, pour ainsi dire magique, les dupes.

— J'objecte :

— La participation du préfet Nadassy reste, malgré tout, fort troublante.

— Je l'ai connu autrefois, m'explique le diplomate hongrois. C'était un modeste employé au ministère de la Justice. Sa poigne, qu'il manifesta au moment de la révolution, lui valut le poste d'inspecteur de chef de la police. Un homme pareil a pu être facilement tenté par un personnage aussi brillant que le prince Windischgratz (qui, entre parenthèses, est d'origine autrichienne). Nadassy s'est sans doute cru destiné à accomplir un grand destin. C'est ainsi que par dessus la tête du ministre de l'Intérieur et du président du Conseil, il s'est laissé entraîner à faire cause commune avec des faussaires.

— On a parlé aussi de l'arrestation d'un aide de camp du régent ?

— C'est inexact. Personne dans l'entourage de l'archiduc n'est d'ailleurs compromis.

— Les racistes hongrois paraissent plus ou moins mêlés à cette affaire et le régent n'a-t-il pas, à certains moments, montré une certaine sympathie aux éléments d'extrême droite ?

— Le régent est avant tout un honnête homme, un soldat, dont la bonne foi et la loyauté sont absolument au-dessus de tout soupçon.

— On a dit qu'il favorisait les partisans du prince Albrecht ?

— Ce ne sont que stupides calomnies. Du reste, l'avènement de ce prince, s'il se produisait, n'aurait-il pas pour premier effet de priver le régent de sa régence ?

— Parmi quels éléments de la nation se recrutent les légionnaires et les Albrechtistes ?

— Pour la Hongrie, me réplique M. de Koranyi, la question de la monarchie demeure ouverte. Les Hongrois sont, en grande majorité, pénétrés d'un profond loyalisme. Les uns espèrent un jour ou l'autre le retour du prince Othon, fils du roi Charles ; les autres, moins nombreux, disent que l'héritier est bien jeune, que le prince Albrecht est intelligent, énergique, très hongrois d'esprit et de manières. Mais tout en gardant au fond de leur cœur ces sentiments, les Hongrois sont fermement attachés à la paix et je puis vous assurer qu'ils n'ont pas la moindre intention de la troubler.

— On le craint toujours à Budapest, à Bucarest, à Prague, et précisément parce que la Hongrie reste fidèle aux Habsbourg. Au surplus, est-il bien certain qu'il n'y a pas eu collusion entre la bande des faussai-



Le baron de Koranyi, ministre de Hongrie à Paris

res et des éléments ultra-nationalistes allemands ?

— Nous n'en avons aucune connaissance et nous n'y croyons pas. L'affaire des faux billets est avant tout une affaire criminelle. Si des éléments politiques s'y trouvent mêlés, ce sont des individus isolés, trop médiocres pour compromettre les partis auxquels ils appartiennent. Notre gouvernement a fait son devoir en attachant la voile. Il appartient maintenant à la justice de faire le reste.

— J'avoue que je quitte le baron de Koranyi sans être tout à fait convaincu. Le procès de Budapest, qui promet d'être passionnant, montrera, espérons-le, si les milieux officiels hongrois étaient aussi ignorants qu'ils le disent des entreprises du prince Windischgratz, du courtier diplomatique Jankowitch, des cartographes du ministère de la Guerre et du préfet Nadassy.

— Lucien Bourguès.

LE LAIT A 1 fr. 25 LE LITRE
A PARTIR DE JEUDI

Le syndicat de la crèmerie française annonce qu'en raison de l'augmentation des prix de gros, le lait, à Paris, sera vendu au détail à 1 fr. 25 le litre, à partir de jeudi prochain.

ACCIDENT D'HYDRAVION
EN RADE DE CHERBOURG

UN MORT, DEUX BLESSES
Cherbourg, 11 janv. (d. Petit Paris.)
Un grave accident d'aviation s'est produit en rade.

Un hydravion G.-L., appartenant au centre d'aviation maritime de Cherbourg, a heurté un immense tas de charbon situé sur la jetée du Home. L'aile droite s'y est enfoncée. Ainsi perché, l'appareil a pris feu. Deux de ses occupants, le maître pilote Suchet et le matelot pilote P. S. n'y, peu grièvement blessés, avaient pu se dégager ; mais l'officier, le lieutenant de vaisseau Dayrand, âgé de vingt-sept ans, tué net, fut carbonisé.

Les trois aviateurs ramenés à terre ont été transportés à l'hôpital maritime.

POUR ET CONTRE

Je viens d'avoir l'honneur — que dis-je, la fierté — de passer quelques jours sous le même toit que le jeune homme le plus beau du monde, dans un hôtel voué aux princes du dollar et aux empereurs de la roupie. Le jeune homme le plus beau du monde, personne n'a le droit de l'ignorer, c'est M. Rudolf Valentino, à son cinéma et super-act, pour parler à la mode, et même extra-super-act.

Il est possible, en effet, que M. Valentino ait un beau physique. Il est même très possible qu'il soit de méchant fort simple et qu'il ne tire qu'une vanité médiocre de son exceptionnelle beauté *made in world*. Il a l'air d'un bon garçon et porte le petit béret basque avec une élégance certaine. En tout cas, je le déclare franchement, il n'a rien de méchant.

Il n'est ni enragé, ni fou furieux, ni hétéro. C'est extraordinaire ; c'est fabuleux, étant donné la vie qu'on lui fait mener.

Le jeune homme le plus beau du monde n'a pas seulement une minute de liberté. J'ai vu, de mes yeux vus, cent, cinq cents, cinq mille dames éperdues l'assiéger, l'écraser, l'étouffer. Dans toutes les langues du monde, sauf en français, bien entendu, les cinq mille ou quinze mille dames frémissantes suppliaient M. Rudolf Valentino de signer des cartes postales et d'inscrire sur des albums des pensées immortelles.

En même temps, cent, cinq cents, cinq mille demoiselles, généralement maigres, se jetaient dans les bras du plus beau jeune homme du monde et en anglais, en espagnol, en allemand, en russe, en japonais, en portugais, en italien, en suédois, en roumain et en arabe, elles m'adressaient l'honneur insigne de danser avec le héros prestigieux. Hélas ! le plus beau jeune homme du monde n'a que deux jambes, comme vous et moi. C'est bien peu pour faire danser vingt-cinq mille demoiselles.

Et les journalistes ! Mille journalistes, mais pas un journaliste français, prétendaient arracher au martyr des révélations sensationnelles.

Le jeune homme le plus beau du monde a filé, ce matin, à l'anglaise. Entre nous, je le comprends.

Maurice PRAX.

LES PROJETS
FINANCIERS
DE M. DOUMER

Le ministre a exposé hier, devant la commission des finances, l'économie des mesures qu'il propose

M. Doumer, ainsi que nous l'avions annoncé, a été entendu par la commission des finances de la Chambre, réunie sous la présidence de M. Malvy, sur son projet de loi instituant des mesures destinées à assurer le redressement financier.

Le ministre des Finances a déclaré qu'il insistait sur la nécessité de donner immédiatement à l'Etat les recettes qui lui sont nécessaires en vue de réaliser l'assainissement financier.

— L'effort nécessaire, a dit M. Doumer, doit être total et non partiel. Il doit porter sur l'équilibre du budget, ensuite sur le rétablissement du crédit de l'Etat, au dehors et c'est précisément le but du projet du gouvernement.

Le ministre a ajouté qu'il faudrait que le vote de ce projet intervint dans les jours les plus proches et que c'est pour ces motifs qu'il a recherché des impôts à rendement immédiat mensuel, obtenus dans le cadre du système fiscal actuel et de services existants.

C'est qu'en effet, qu'on examinera la possibilité de réaliser des réformes et d'étendre les impôts les plus lourds.

La loi du 4 décembre 1925 comportant une majoration des impôts existants qui seront recouvrés en 1926, ce n'est que pour 1927 que le gouvernement pourra proposer dans une refonte de l'impôt sur le revenu le remplacement des 3 milliards provenant de ladite loi.

Le ministre a rappelé que, pour la majoration du prix des tabacs, il avait, en appliquant aux prix des tabacs le coefficient 5, remis le monopole de l'Etat dans la situation où il était avant la guerre.

Le ministre a précisé ensuite le caractère des dispositions proposées pour les opérations en Bourse et pour la taxe à l'exportation.

En ce qui concerne la taxe sur les paiements, M. Doumer a fait observer tout d'abord que l'impôt sur le chiffre d'affaires s'était bien acclimaté au point de vue fiscal et qu'au point de vue moral, il n'y avait plus contre cet impôt les mêmes préventions ; que, d'ailleurs, les chambres de commerce acceptent la taxe supplémentaire proposée par le gouvernement. Ce complément de taxe n'aurait pas, d'après les déclarations du ministre, un caractère permanent.

M. Vincent Auriol a posé diverses questions à M. Doumer sur l'affectation au budget de 1926 des trois milliards provenant de la loi du 4 décembre 1925, sur le remboursement de l'Etat à la Banque de France, sur les mesures qu'il aurait été nécessaire d'induire dans le projet pour atteindre les fraudes fiscales et sur le caractère de la taxe sur les paiements.

Le ministre des Finances a répondu que pour les remboursements à la Banque de France, il se bornait à exécuter la loi votée par le Parlement ; que pour la taxe sur les paiements, il estimait que cette taxe était temporaire dans la mesure où les impôts (grâce aux moyens vus par le Parlement) pourraient avoir un rendement supérieur à celui qu'ils ont actuellement.

M. de Tinguy du Pouët a demandé s'il n'était pas possible de donner un ordre d'urgence différent aux mesures relatives à l'équilibre et à celles relatives à la caisse d'amortissement.

Enfin, MM. Ducloux et Nogaro ont présenté des observations sur la stabilisation du franc.

Sur ce point, le ministre a indiqué qu'il était partisan de la revalorisation du franc, mais étant entendu que, lorsque le Parlement reprendrait sa valeur raisonnable, il faudrait des paliers de stabilisation.

D'autres questions ont été posées par MM. Prevet, Paganon, Bonnet, Candace, Lassalle et Fallières sur le fonctionnement de la caisse d'amortissement, sur les titres nominatifs et au porteur, sur les économies et sur les échéances auxquelles le gouvernement aura à faire face en 1926.

Après le départ du ministre, la commission a décidé de se réunir aujourd'hui pour examiner le projet du gouvernement.

LES CHAMBRES DE COMMERCE ACCEPTENT L'IMPOT DE 1,20 0/0 SUR LES PAIEMENTS

L'assemblée des présidents des chambres de commerce, qui se tient actuellement à Paris, a discuté hier les mesures préconisées pour assainir nos finances. Elle a voté une résolution dont on trouvera plus loin le texte. Elle y exprime une fois de plus son opinion sur le meilleur et plus rapide remède des taxes indirectes, mais elle déclare ne pas formuler d'opposition de principe au projet de taxe de 1,20 0/0 sur les paiements intérieurs, qui est proposé par le gouvernement.

Cette résolution, qui contient le renouvellement d'autres vœux des chambres : économies budgétaires, suppression des privilèges, abandon des monopoles, a été remise à M. Briand par les présidents eux-mêmes, à l'issue de la réunion.

(Voir en 2^e page.)

LES AGRICULTEURS DU NORD
APPROUVENT LES INDUSTRIELS

La Société des Agriculteurs du Nord s'est associée hier, par un appel qu'elle rend public, à l'initiative prise par les industriels de Roubaix-Tourcoing. Nous reproduisons d'autre part cet important document.

LE COURS DES CHANGES

Détente légère sur les devises étrangères. A 18 heures, la livre cotait 126 57, après un début à 127 et ayant effleuré le cours de 127 45.

Le dollar s'inscrivait à la même heure à 26 09, après avoir fait 26 27.

L'ASSASSINAT DU GARÇON BOUCHER DE PANTIN
TROIS VAURIENS
ONT SUIVI MENU
TOUTE LA SOIRÉE

On a des raisons de supposer que ce sont les coupables et le trio est recherché

Le crime dont a été victime le jeune garçon boucher Maxime Menu cause dans Pantin une grosse émotion.

Le brigadier-chef Chaigneau et l'inspecteur Deslogères ont opéré, également dans les parages, une série d'investigations qui ont permis de localiser et de préciser presque toutes les circonstances du drame.

Ils ont été parfaitement secondés dans cette tâche par M. Luce, commissaire de Pantin, et ses collaborateurs, qui connaissent bien toute la population flottante des garnis de la commune.

Nous avons voulu suivre l'itinéraire de la tournée d'encassements effectuée par Maxime Menu.

Le gargonnet est parti de la rue de Magenta à 16 heures. A 17 h. 15, une mécanicienne de dix-sept ans, Mlle Jeanne Colletta, demeurant 5, rue Sainte-Marguerite, et qui travaille rue Denis-Papin, rencontra le garçon boucher dans ladite rue.

— Maxime avait l'air très gai, dit-elle ; il me poussait le coude en passant, histoire de plaisanter.

Il était accompagné de trois jeunes gens que je ne connais pas, mais qui avaient mauvais genre. Ils étaient en tenue, ils venaient de la gare et ils étaient coiffés de casquette.

Un quart d'heure plus tard, la jeune fille rencontra à nouveau le groupe au coin de la rue Edouard-Vaillant. Les quatre jeunes gens alternaient des cigarettes.

Le dernier encassement

Le garçon boucher avait encore à la main un paquet destiné à un client. Il n'avait donc pas, à ce moment-là, terminé sa tournée.

En effet, lorsqu'il arriva au café Baudry, 6, rue Cartier-Bresson — son dernier encassement — il était plus de 18 heures.

Maxime est entré chez moi, tout seul, nous dit Mme Baudry, le lui ai remis 8 francs ; il m'a causé, causé, et n'avait pas l'air d'être pressé de s'en aller.

Cependant le fâcheux trio devait l'attendre devant la porte, puisque, un peu plus tard, une dame Mortier, veuve Soufflet, demeurant 2, rue Marie-Louise, les a vus tous quatre ; il lui a paru que Maxime était pris de boisson.

L'agression

Ensuite, c'est le drame... A 10 heures du soir, le crime est achevé. Les trois bandits sortent du terrain par la rue Cartier-Bresson, et, parallèle à la rue, ils se dirigent vers la rue de la République. Ils ont été vus par une jeune fille de vingt ans, Mlle Alice Fardet, domiciliée rue Neuve, à Pantin, qui donne d'eux le même signalement que Mme Mortier et Mlle Colletta.

Un coup prémédité

Depuis, on perd leurs traces. Mais les enquêteurs ont pu recueillir une autre déposition qui démontre ainsi que celle du frère de la victime, que l'attentat était préparé.

Samedi matin, vers 10 heures, nous dit M. Durand, concierge de la Société parisienne de sculpture, je passais rue Cartier-Bresson, lorsque je dépassai Maxime Menu, qui était accompagné d'un jeune homme en casquette d'environ dix-huit ans, petit, maigre, blond, au teint pâle, aux yeux très noirs.

Au moment où j'arrivai à leur hauteur, j'entendis la fin d'une phrase prononcée par le garçon boucher :

— 150 ou 200 francs, disait Maxime Menu.

Le jeune homme en casquette répondit :

— Alors, tu es un « bourreur ». Tu m'avais dit 300 !

Le cache-nez

Le cache-nez qui a servi à étrangler Maxime Menu est en tissu éponge, noir, avec des franges aux extrémités. Longueur, 1 m. 60 ; largeur, 0 m. 10.

Il est très usagé et son noir sali, a pris des reflets roussâtres. Il était roulé en corde.

En examinant le tissu au service anthropométrique, les techniciens ont pu découvrir des cheveux châtains fraîchement coupés.

MAURICE MENU
(Dans le médaillon, l'agression d'un jeune homme par le trio qui l'a tué, debout, à droite.)

gens que je ne connais pas, mais qui avaient mauvais genre. Ils étaient en tenue, ils venaient de la gare et ils étaient coiffés de casquette.

Un quart d'heure plus tard, la jeune fille rencontra à nouveau le groupe au coin de la rue Edouard-Vaillant. Les quatre jeunes gens alternaient des cigarettes.

Le dernier encassement

Le garçon boucher avait encore à la main un paquet destiné à un client. Il n'avait donc pas, à ce moment-là, terminé sa tournée.

En effet, lorsqu'il arriva au café Baudry, 6, rue Cartier-Bresson — son dernier encassement — il était plus de 18 heures.

Maxime est entré chez moi, tout seul, nous dit Mme Baudry, le lui ai remis 8 francs ; il m'a causé, causé, et n'avait pas l'air d'être pressé de s'en aller.

Cependant le fâcheux trio devait l'attendre devant la porte, puisque, un peu plus tard, une dame Mortier, veuve Soufflet, demeurant 2, rue Marie-Louise, les a vus tous quatre ; il lui a paru que Maxime était pris de boisson.

L'agression

Ensuite, c'est le drame... A 10 heures du soir, le crime est achevé. Les trois bandits sortent du terrain par la rue Cartier-Bresson, et, parallèle à la rue, ils se dirigent vers la rue de la République. Ils ont été vus par une jeune fille de vingt ans, Mlle Alice Fardet, domiciliée rue Neuve, à Pantin, qui donne d'eux le même signalement que Mme Mortier et Mlle Colletta.

Un coup prémédité

Depuis, on perd leurs traces. Mais les enquêteurs ont pu recueillir une autre déposition qui démontre ainsi que celle du frère de la victime, que l'attentat était préparé.

Samedi matin, vers 10 heures, nous dit M. Durand, concierge de la Société parisienne de sculpture, je passais rue Cartier-Bresson, lorsque je dépassai Maxime Menu, qui était accompagné d'un jeune homme en casquette d'environ dix-huit ans, petit, maigre, blond, au teint pâle, aux yeux très noirs.

Au moment où j'arrivai à leur hauteur, j'entendis la fin d'une phrase prononcée par le garçon boucher :

— 150 ou 200 francs, disait Maxime Menu.

Le jeune homme en casquette répondit :

— Alors, tu es un « bourreur ». Tu m'avais dit 300 !

Le cache-nez

Le cache-nez qui a servi à étrangler Maxime Menu est en tissu éponge, noir, avec des franges aux extrémités. Longueur, 1 m. 60 ; largeur, 0 m. 10.

Il est très usagé et son noir sali, a pris des reflets roussâtres. Il était roulé en corde.

En examinant le tissu au service anthropométrique, les techniciens ont pu découvrir des cheveux châtains fraîchement coupés.

AU CONGRÈS SOCIALISTE
PARTISANS ET ADVERSAIRES
DE LA PARTICIPATION
ONT SOUTENU UNE LUTTE SÉVÈRE

La seconde journée du congrès socialiste a revêtu un intérêt plus grand encore que la première. Les chefs des diverses fractions du parti d'extrême gauche, MM. Léon Blum, Renaudel, Bracke et Paul Faure ont exposé leurs points de vue respectifs. La lutte a été chaude entre participationnistes et antiparticipationnistes. Mais, comme l'a fait remarquer M. Grunbach, cette discussion était en quelque sorte inutile, puisque les délégués avaient reçu l'ordre de voter dans un sens ou dans l'autre et que rien ne pourrait faire changer la couleur de leur bulletin.

La commission des résolutions a examiné, dans la soirée, les textes qui lui avaient été renvoyés. A minuit, elle a saisi le congrès de deux motions présentées, la première au nom de la majorité par M. Paul Faure, la seconde, au nom de la minorité par M. Renaudel.

M. Léon Blum

Après une brève intervention de M. Emmanuel Lévy, adjoint au maire de Lyon, M. Blum monte à la tribune.

Le député de Paris déclare que s'il n'est pas un législateur par principe, il veut dissiper l'erreur commune par ceux qui confondent la prise de pouvoir avec la formation d'un cabinet socialiste. La prise de pouvoir peut se réaliser un jour ; la formation d'un cabinet actuellement mettrait l'exercice du pouvoir dans le cadre des lois constitutionnelles, par les voies parlementaires communes. Il soutient que l'exercice du pouvoir ainsi pratiqué ne présente aucun des dangers de la participation. Animé d'un esprit purement socialiste, le cabinet pourrait rapidement faire d'utile besogne ; même s'il était renversé au bout de peu de temps, il laisserait derrière lui un grand exemple.

Puis M. Léon Blum précise que la participation telle que la conçoivent les radicaux n'est pas celle qu'envisagent les socialistes participationnistes.

— Il y a là, dit-il, une équivoque, une cause de mésintelligence latente qui éclaterait au premier jour et rendrait l'expérience funeste.

Le député de la Seine suppose ensuite que, comme le révent les participationnistes, l'accord est fait, le projet de « mariage » Herriot-Renaudel est réalisé. Et, examinant la situation créée par cette éventualité, il pose ainsi la question :

— Quelle que soit l'insécurité dans le contrat que serait la déclaration ministérielle ? Pour la Syrie, pour le Maroc, pour le mode de scrutin, que stipulerez-vous ? Comment réviseriez-vous le contrat, l'insécurité du notaire ? (Rires et applaudissements.)

Mais supposons que l'accord a pu enfin se faire après bien des tentatives. Quel accueil la Chambre ferait-elle au nouveau couple ?

Au surplus, M. Blum ne croit pas que la participation modifierait sensiblement l'atmosphère de la Chambre.

M. Blum ne s'interdit pas de soutenir un ministère de démocratie. Mais pour faire face à la réaction, la participation n'est pas indispensable, pense-t-il. En tout cas — et il y insiste — de ce congrès doit sortir un esprit de concorde entre tous ses membres, quel que soit le résultat du vote sur les motions.

M. Renaudel

En abordant la tribune, M. Renaudel se félicite d'avoir entendu M. Blum s'expliquer sur la question de la légalité, d'autant, souligne-t-il, qu'il pense comme lui sur ce point. Mais, ajoute-t-il, M. Blum devra s'expliquer et se mettre d'accord avec certains partisans de sa motion.

Cette motion, dit Paul Faure, elle a été rédigée par vous, Blum, ajoute le député du Var. Vous en avez posé tous les termes. Par quel hasard extraordinaire se fait-il qu'elle signifie autre chose pour M. Renaudel que pour moi ?

— La concordie, dites à certains de ceux qui voteront avec vous de cesser d'injurier les participationnistes, de les traiter de « socialistes à l'eau de rose », de les considérer comme des traîtres.

Rappelant qu'un délégué, dimanche, a suggéré de rechercher une formule transactionnelle, M. Renaudel ajoute, s'adressant à M. Blum :

— Si Blum veut se rapprocher de l'opposition qu'on lui tend, je suis prêt également à faire un pas et à rechercher une conciliation possible avec l'équivoque dans les termes. Sinon, je ne veux pas d'un guesdisme sans Guesde, qui prêchera tous les jours la pensée et l'enseignement de Jaurès, auxquels je crois Blum quel que peu attaché.

Après un temps, M. Renaudel reprend :

— Je conçois la participation dans un sens socialiste, non dans le sens déformé par M. Herriot auquel M. Blum faisait allusion tout à l'heure. Je ne peux pas répondre pour M. Renaudel.

M. PAUL FAURE. — Nous sommes absolument d'accord.

Sur la politique de soutien envisagée par M. Blum comme possible encore, M. Renaudel déclare différer d'opinion. Il indique qu'à la commission des finances les socialistes voteront contre les projets de M. Doumer.

On a accusé les participationnistes de voter contre Loucheur, ajoute-t-il, pour faire avancer l'heure de la participation. Or croyez-vous que ce soit pour avancer cette heure, que nous voterons contre les projets Blum ? Et aussi que nous allons voter une politique de soutien ?

La vérité est que la participation seule est de nature à prévenir l'enlèvement de la majorité vers le centre, vers la composition des centres, où on pousserait les partisans timides des radicaux par une intransigeance hautaine ou des exigences comme celle d'un cabinet purement socialiste. S'il y a dans le parti des gens qui aient la nostalgie de l'intransigeance, dans leur hâte à rejoindre les communistes, je ne suis pas de ceux-là.

Et M. Renaudel conclut en affirmant que quel que soit le résultat

CONCLUSION D'UNE ENQUÊTE

NON LA FRANCE
NE DOIT PAS RENONCER
A SA TACHE EN SYRIE

Notre départ, non seulement nous ternerait les 500.000 chrétiens du pays, et plus particulièrement leurs grands guides spirituels, mais les 2.000.000 de musulmans aussi, en dépit des apparences, le regretteraient.

Nos intérêts matériels concordent au surplus avec nos intérêts moraux pour nous inviter à poursuivre l'exercice de notre mandat.

Doit-on abandonner la Syrie ? Subitement, sous le coup d'événements mal présentés, la question fut posée.

Il ne faut pas grande réflexion pour y répondre.

Voyez-vous la France, ayant endossé



Le patriarche maronite Mgr Hoveck

sa plus belle redingote, arriver un jour devant la Société des nations et lui dire :

— Honorable Société, vous m'avez chargé de conduire un peuple dans les voies de l'avenir. Je viens déclarer cet honneur. Non que ce peuple n'ait besoin d'être guidé. Je le reconnais ; mais je ne suis pas capable d'être son conseiller. J'ai une longue histoire derrière moi : J'ai fait partie des nations qui, dit-on, gagnèrent la grande guerre. La tâche de conduire la Syrie vers ses destinées est trop pesante pour mes épaules. Déchargez-m'en ou je succombe.

Ce petit discours aurait du retentissement.

Laissons la question d'amour-propre. Faisons l'homme pratique. Plaçons-nous en face de nos intérêts. Nos intérêts entraîneraient immédiatement en danger.

Toutes nos colonies en seraient secouées. Nous nous plaignons de la propagande internationale qui s'exerce ? Ce coup-là nous n'aurions plus rien à dire. Il me semble que la plus belle preuve de cette fameuse « décadence » française, c'est nous-mêmes qui la donnerions aux cent millions de protégés que nous avons par le vaste monde.

Il n'y ferait pas attention, dites-vous ? Dans les plus lointaines possessions françaises, ce qui touche au prestige de la France est au premier chef. Des organisations sont même nées à cet effet moral. Les agitateurs de l'indochine trouveraient à leur plus belle arme. Abd el Krim reprendrait du poil. Toutes les jeunesse tunisiennes ou autres s'écarteraient : « Nous vous le disions, la France avoue ! Abandonner la Syrie serait allumer ou rallumer un incendia dans nos possessions.

Et cela, pourquoi ?

Parce qu'un peuple primitif de 60.000 âmes, poussé par l'étranger — et non par Carbillet — s'est révolté ! 60.000 âmes, c'est-à-dire 4.000 combattants en comptant éphémères et vieillards !

Cette révolte a-t-elle un sens aussi grave ? Non. Ce peuple s'insurge par habitude. C'est sa cinquième « sortie » depuis soixante-cinq ans !

Mais regardons la Syrie.

En bien ! La Syrie ne veut pas que nous partions. Il y a 2.000.000 de musulmans et 500.000 chrétiens.

Si les musulmans étaient sûrs que la France partie, aucune autre nation ne viendrait la remplacer, ils diraient à la France : va-t-en !

Ils savent qu'une fois la France embarquée, la Turquie viendrait au Nord et l'Angleterre au Sud. Ils n'aiment pas la France, mais entre deux maux ils la préfèrent à la Turquie et à l'Angleterre. Alors ils nous disent : donnez-nous une constitution et restez pour nous préserver des autres.

Quant aux chrétiens, eux, ils s'opposent à cette idée. Je suis allé un jour à B'Kerké rendre visite à Sa Béatitude monseigneur Hoveck, patriarche, c'est-à-dire roi spirituel et incontesté du Liban.

— Eminence, quand le Liban sera complètement heureux, que la France lui remette ses propres destinées et s'en ira, dans cinquante ans, par exemple...
Sa Béatitude qui, vêtu de sa magnifique robe écarlate, était assise sur le plancher, redressait soudain ses quatre-vingt-trois ans, et, tournant sa canne de mon côté, comme pour me blâmer :

— Jamais, monsieur, jamais ! Jamais ! Ni dans cinquante, ni dans cent cinquante ans, la France ne quittera le Liban.

Cependant, Eminence, la Société des Nations...

— La Société des Nations ? Nous ne connaissons pas ! Nous connaissons la France. Nous avons passé notre vie à l'appeler. Elle est là. Nous ne la laisserons jamais partir. C'est le cri des cinq cent mille chrétiens.

La Syrie est certainement l'une



En haut : M. Renaudel, leader du parti socialiste. En bas : M. Paul Faure, ministre de la Marine.

des contrées les plus marquées par l'influence française. Est-ce donc encore une raison pour la quitter ? Cette influence, nous la devons aux missions : à l'Université des Jésuites (on y vient de Constanti-
nople, de Smyrne, du Caire, d'Aby-
sinie, de Perse), aux collèges des
Lazaristes et aux Frères des écoles
chrétiennes.

Depuis plus d'un demi-siècle, ces
missionnaires ont apporté et maintiennent la langue
française aux pays du Levant. Ils
font front, aujourd'hui, à la concurrence
de l'université américaine.

— Où avez-vous appris si bien
notre langue ? demandai-je à l'un
des chefs révolutionnaires du mou-
vement musulman, mon ami Riad-
Soliz, ancien condamné à mort.

— Mais chez les Jésuites, me dit-il,
en rajoutant son nez. Je suis un élève
des Pères. Mahomet ne s'en porte
pas plus mal.

Et vous, mon ami Habib ?

Habib est aussi un éminent in-
terprète arabe — plus sage que Riad-
Soliz, mais non moins musulman.

— Moi, dit-il, mais chez les Frères !
Si ces « capucins » n'existaient
pas, disais-je, n'aurait-il pas fallu
inventer. Ils existent. Il ne nous reste
plus qu'à les soutenir.

De temps à autre, ils font de la
politique, c'est vrai, et je crois qu'ils
feraient mieux de ne pas en faire ;
mais ils font du bien tous les jours.

Les économistes s'écrient : que
faisons-nous en Syrie ? Il n'y a que
des cailloux.

On en voit quelques-uns, en effet.
Cependant, trois millions d'hectares
de terre sont exploitables. On compte
seize millions d'arbres fruitiers,
trois millions d'oliviers. La récolte
du tabac donne trois millions de
kilos de cocons. Et le coton ? La
Syrie ne peut pas donner de coton,
affirme-t-on. Elle en a expédié trente
mille balles cette année. Et les ser-
vices agricoles assurent que l'on
pourrait faire concurrence à l'Egypte.

Vous comprenez parfaitement que
je résume à votre intention la der-
nière statistique. Lorsque l'on est sur
une statistique, on pourrait faire,
sans effort, un article de six colonnes.
Aussi arrêtons-nous. Mais il fallait
répondre un peu aux économistes.

Une chose est certaine, la voie à
suivre pour la Syrie par mesure d'éco-
nomie équivalrait à vendre son lit
parce que l'on a besoin d'argent pour
se reposer.

Nous perdrons d'un seul coup les
deux milliards 700 millions que nous
y avons dépensés. Au moment de
faire valoir notre créance, nous nous
trouverons ? En effet, et lisez
attentivement les lignes suivantes.

L'article 15 du mandat nous auto-
rise à demander aux Etats, dès l'en-
trée en vigueur du statut organique,
c'est-à-dire avant un an, le rem-
boursement de toutes les dépenses
que nous avons faites pour organi-
ser l'administration, développer les
ressources locales, exécuter les tra-
vaux publics.

Il y a mieux. Il y a l'avenir. Si la
France ne doit plus se permettre de
faire de projets, alors tirons le
rideau sur notre histoire, couchons-
nous et tendons nos poignets aux
cordelettes des concurrents !

L'automobile, en transformant tout,
a rétabli la vieille route de Mésopo-
tamie et de Perse. Marseille est la
porte de l'Orient. Beyrouth devient
celle de Bagdad et de Téhéran. Au
lieu d'une mer par le golfe Persique
pour gagner la capitale du shah,
on ne gagne plus que treize jours par
le désert. Paris-Téhéran, treize jours !

Les pétroles de Mossoul, pour se
diverser sur l'Europe, seront for-
cés d'emprunter la voie syrienne.
J'espère que cette simple petite
phrase suffira à vous ouvrir définitive-
ment les yeux.

Un homme d'une grande intelli-
gence, M. Henry de Jouvenel, veille
maintenant à Beyrouth en notre
nom. C'est bien.

La Syrie est une porte et un phare
en Orient.

C'est pourquoi nous voyons se pro-
duire des candidatures de portiers
et de gardiens.

Nous avons la place : gardons-la.

Albert Londres.

Qu vent-eit reine de Paris ou au moins reine d'arrondissement ?

Le Comité général des fêtes, consti-
tué par la Fédération des comités
d'arrondissements de Paris, a ainsi
fixé les dates des élections des reines
des arrondissements de son ressort :

Onzième arrondissement, le 13
janvier ; douzième, le 14 ; dixième,
le 24 ; quatrième et cinquième, le 28 ;
quatrième arrondissement, le 31 ;
treizième, dix-septième et dix-huiti-
ème, le 6 février ; troisième, le 27.

Les déclarations de candidatures
sont reçues par lettre, 21, rue Cadet.

D'autre part, le Comité des fêtes
de Paris nous avise que le 14 mars,
jour de la Saint-Valentin, aura lieu
l'élection de la plus jolie fille de la
capitale, qui prendra le titre de
reine de Paris et touchera une dot
de 5.000 francs.

Les candidatures doivent se faire
insérer par lettre au Comité des fêtes
de Paris, 23, avenue Victoria.

LE ROI MAUDIT

BRAND ROMAN INÉDIT

QUATRIÈME PARTIE VERS LAURE

XXIII (suite)

Le réveil de la raison
Il avait maigri. Les cheveux longs.
La barbe non tondue, les yeux caves
brillants d'un éclat nerveux aux creux
des orbites creusées de tons ardoises.
Il avait pris l'aspect farouche, l'appa-
rence sauvage des anciens ermites du
désert, des cénobites fanatiques de la
vieille Thébaïde.

On l'avait réveillé de la robe des
châles de la vieillesse. Et les pères, les
frères lui virent passer dans le clois-
tre, muet toujours, tantôt accablé, tantôt
agité d'une espèce de fièvre ambu-
latoire, qui le faisait marcher, l'appa-
rent, parfois il s'échappait dans les
bois, et là, marchant, courait, se ca-
chait, prêtant l'oreille à d'insensibles
bruits.

Il ne parlait pas, ne pleurait pas.
Il semblait qu'une invisible main, en
laissant intactes les sources de la vie,
eût tari en lui celles de l'intelligence,
de la mémoire, de la sensibilité.

Un moine, savant, pieux, le Père
Arillos, le surveillait, le soignait, et
s'efforçait à rassurer Eléna et Virgi-
nie... qui habitaient, hors des murs du
monastère, dans une dépendance de
ses jardins... avec la dédicace Giska.

LES CHAMBRES DE COMMERCE ET LES PROJETS FINANCIERS

Réunis hier, à Paris, sous la pré-
sidence de M. Kempf, les présidents
des chambres de commerce de France
et d'Algérie ont longuement
examiné et discuté les mesures pré-
conisées pour assainir les finances
du pays.

Le débat a été clôturé par le vote
de la résolution suivante :

Considérant que la réalisation du com-
plexe équilibre budgétaire assurent le
respect des engagements de l'Etat et la
fin de toute inflation exige de tous les
Français de nouveaux sacrifices dans un
but de salut commun ;

Considérant que, pour subvenir, sans
dépense, aux besoins actuels de l'Etat, il est
nécessaire de recourir à des taxes ayant
une très large base d'application et, par
suite, susceptibles de fournir un rende-
ment élevé et immédiat ;

Considérant qu'après les contributions
supplémentaires avec effet rétroactif (ce
contre quoi l'assemblée proteste à nou-
veau avec la dernière énergie), qui vien-
nent d'être imposées et imposées à
certains contribuables, et particulièrement
aux commerçants et aux industriels,
il est impossible de faire supporter à
cette minorité de nouvelles taxes qui
diminueraient fatalement la production et
provoqueraient le chômage ;

Considérant que les impôts directs ne
peuvent assurer les rentrées fiscales,
immédiatement nécessaires dans les cir-
constances actuelles ;

Considérant, par suite, qu'il doit être
fait appel, dans la plus large mesure, à
des taxes visant l'ensemble des citoyens
suivant leur faculté contributive ;

Considérant que les seules taxes sus-
ceptibles de ne pas porter atteinte à
l'économie nationale et capables d'ali-
menter régulièrement les trésoreries sont
celles qui atteignent l'ensemble des
contribuables proportionnellement à leurs
dépenses.

L'assemblée des présidents des cham-
bres de commerce, ne formule pas
d'opposition au projet de loi d'im-
position extraordinaire et temporaire de
120/0 sur les paiements intérieurs,
proposée par le gouvernement en vue
d'éviter au pays le danger mortel de
toute inflation nouvelle ;

Mais elle appelle à nouveau, d'une
façon pressante, l'attention des pouvoirs
publiques sur les vœux qu'elle a exprimés
à maintes reprises et dont elle considère
la réalisation indispensable, pour
rendre inutiles les sacrifices des con-
tribuables ;

Respect absolu du principe de la non-
rétroactivité des lois ;

Egalité pour tous devant l'impôt ;

Suppression de tous les privilèges, et
notamment du privilège des bouilliers
de cru ainsi que des avantages injuste-
ment consentis aux coopératives, sociétés
d'achats en commun, syndicats agricoles
et autres ;

Réalisation immédiate, par une com-
mission extra-parlementaire, de toutes
les économies compatibles avec la bonne
marche des services publics ;

Aliénation de ce qui, dans toutes les
parcelles du domaine national, est dispen-
sable au maintien de la vie nationale ;

Abandon des monopoles que l'Etat
n'est pas à même de gérer industriellement
ni commercialement ;

L'assemblée a émis en outre le
vœu que, pour l'exécution des mar-
chés à livrer, conclus avant le
1^{er} janvier 1926, le vendeur soit
autorisé à réclamer à l'acheteur le
montant de la nouvelle taxe de
1 fr. 20/0 et que, avant l'élaboration
du règlement d'administration
publique, une délégation des intéres-
sés soit entendue par le ministère
des Finances.

LES PRESIDENTS CHEZ M. BRIAND

A l'issue de leur réunion, les pré-
sidents des chambres de commerce
de France ont tenu à rendre visite
à M. Briand.

Le lui ont déclaré qu'ils avaient
décidé cette démarche pour bien
témoigner de l'entière confiance
qu'ils ont dans le gouvernement
actuel et leur ferme volonté de le
soutenir dans les efforts qu'il fait
pour le redressement de la situation
financière.

Plusieurs d'entre eux ont indiqué
que dans leurs milieux on constatait
l'évidente bonne volonté du contri-
buable à faire les sacrifices néces-
saires, à condition de voir les res-
sources fiscales employées avec dis-
cèlement, que soient réalisées le
maximum d'économies et une réparti-
tion équitable des charges entre les
assujettis. Ils ont ajouté que les
impôts ne devaient pas revêtir une
forme agressive et vexatoire risquant
de paralyser l'activité nationale.

Le président du Conseil a vivement
remercié ses visiteurs et dans une
conversation qui s'est prolongée
avec eux dans la plus grande cordia-
lité, conversation à laquelle prirent
part plusieurs présidents. M. Briand,
envisageant la situation financière, a
déclaré qu'elle ne pouvait être amé-
liorée assez rapidement, mais que son
redressement ne serait possible que
si le gouvernement pouvait s'appuyer
sur la confiance entière du pays
et la concours de tous les bons
citoyens.

Les présidents des chambres de
commerce ont tenu à déclarer au
président du Conseil qu'ils suivaient
avec le plus vif intérêt ses efforts et
s'emploieraient à créer dans le pays
une atmosphère favorable à l'accom-
plissement de sa tâche, ajoutant
qu'ils étaient tous disposés à sou-
tenir les projets financiers déposés par
le gouvernement.

Avant de se retirer, ils ont remis
à M. Briand le texte de la résolution
que nous publions plus haut.

LES AMATEURS DE BIJOUX A BON COMPTE

Ils s'introduisent par effraction chez un joaillier
Au cinquième étage, 8, rue de
Rome, M. Fermo-Dick tient un com-
merce de joaillier en appartement.
Dimanche après-midi, des cambrioleurs
sont venus, après avoir fait sauter la
serrure et le verrou de sûreté de la
porte d'entrée, s'introduire dans les
locaux.

Dans un petit salon, les malfaiteurs
fracturèrent une vitrine renfermant
deux solitaires et une broche valant
ensemble 10.000 francs. Mais ils
négligèrent, — faute d'outillage spé-
cial — de s'attaquer au coffret-fort
contenant et où le joaillier enferme
tous les soirs les bijoux de prix.

C'est la conciergerie de l'immeuble,
chargée du nettoyage et d'appar-
tenir, qui, hier matin, découvrit le
cambriolage et donna aussitôt l'alarme.

M. Couturier, commissaire du
quartier de l'Europe, a ouvert une
enquête et prévenu le service de
l'identité judiciaire, qui a relevé de
nombreuses empreintes.

« On se paie d'audace chez un bijou-
lier »

M. Prévoist, bijoutier, 72 bis, rue
d'Amsterdam recevait, hier, à midi
trente, la visite de deux étrangers,
élegamment vêtus, désirant choisir
un bracelet. Le commerçant présenta
un lot de bijoux que les deux clients
examinèrent longuement sans pour-
tant se décider à acheter leur choix.
Et s'ils s'en furent.

Après le départ des deux individus
M. Prévoist constata la disparition
d'un bracelet en platine rehaussé de
diamants d'une valeur de 16.000
francs.

Le commissaire du quartier Saint-
Georges fait rechercher les audacieux
voleurs, deux Slaves ? Un est
agé d'une cinquantaine d'années,
l'autre paraît avoir trente-cinq ans.

LA DÉGRUE SE POURSUIT POUR LA SEINE ET SES AFFLUENTS

Le ministère des Travaux publics
nous a communiqué, hier, les ren-
seignements suivants :

Tous les affluents de la Seine : Marne,
Yonne, Loing et Oise sont en dégrue.
La Seine a baissé en aval de Paris
jusqu'à Meulan ; elle atteindra aujour-
d'hui son maximum à Mantes, aux envi-
rons de la cote de 7 m. 40.

La crue n'offrant plus d'intérêt parti-
culier, il ne sera plus publié de bulletin
Violent les cotes relevées le 10 et le 11
courant :

Meulan 3-24 3-42
Chailly 3-24 3-42
Paris-Austerlitz 5-78 5-38
Mantes 7-35 7-36

C'est une baisse générale que l'on
a pu enregistrer hier matin, aussi
bien dans la Seine que dans ses
divers affluents. L'Oise elle-même,
qui restait la seule à grossir entre
Compiègne et Conflans, marquait
hier matin 24 centimètres en moins
au barrage de Venette.

LA GARE DES INVALIDES SERA OUVERTE CE MATIN

La direction des Chemins de fer
de l'Etat a communiqué hier la note
suivante :

Le service des Trains de la ligne de
Paris-Invalides à Versailles rive gauche
sera repris entièrement, à la gare de
Paris-Invalides, le mardi 12 courant.
Le service des trains de la ligne de
Paris-Invalides à Granville, Argentan,
Dreux, Rambouillet sera repris entière-
ment, à la gare de Paris-Invalides, le
mercredi 13 courant.

Dé la gare de Paris-Invalides, les trains arrivant de
Granville à 18 h. 37 et 23 h. 38, ainsi que
le train arrivant d'Argentan à 22 h. 12,
seront reçus à la gare de Paris-Invalides.

LE TRIBUNAL RENDRA SON JUGEMENT A RUITAIN

Ils l'accusent de s'être approprié
quelques meubles appartenant,
disent-ils, à leur fils

Tandis que se poursuit l'informa-
tion ouverte sur les causes de la
mort de M. Gérard de Montefiore,
la liquidation de sa succession donnait
lieu, hier, à une poursuite correc-
tionnelle en tentative d'escroquerie.

Poursuite engagée par Mme Beu-
ret, mère de M. de Montefiore, contre
sa jeune amie, Mme Yvonne Doux,
qui est aussi son héritière pour une
somme de 750.000 francs.

La tentative d'escroquerie repro-
chée à Mme Yvonne Doux par la
mère de son ami ne concerne pas ce
gros héritage. Elle aurait porté sur
une méchante s o m m e d'environ
3.000 francs représentée par quel-
ques meubles, une coiffeuse Direc-
toire et quatre fauteuils Louis XVI,
revendus par Mme Doux comme
étant sa propriété, alors qu'en réa-
lité ils auraient appartenu à M. de
Montefiore.

Ces meubles ne figuraient pas sur
la première liste d'objets réclamés
par Mme Doux et, plus tard, quand
elle les revendit, en produisant à
l'appui une facture de l'antiquaire
qui les avait vendus, on lui opposa
une autre facture du même anti-
quaire d'où il résultait que c'était au
compte de Montefiore et non à elle que
ces meubles avaient été vendus.

Mme Doux, une élégante blonde de
vingt-deux ans, dont le frais visage
émergeait d'un col de fourrure grise,
s'en est expliquée devant les juges
de la treizième chambre.

C'est bien simple. M. de Montefiore
avait l'habitude, quand il me donnait des
meubles, de les acheter lui-même et les
factures étaient faites souvent tant à mon
nom qu'à son. C'est ce qui est arrivé
pour les meubles en litige. Si ces me-
ubles ne figurent pas sur la première liste
des objets réclamés, c'est moi qui ne
l'avais pas retrouvé la facture. Quand
l'antiquaire m'eut remis cette facture,
j'ai alors réclamé ces meubles qui étaient
bien à moi.

L'explication fut confirmée par
l'antiquaire Rossignol :

— Mme Doux et M. de Montefiore sont
venus ensemble acheter les fauteuils
Louis XVI et la coiffeuse Directoire.
L'acquisition dépendait de moi, Mme
Doux. C'est elle qui acheta, ce fut M.
de Montefiore qui paya ; et j'ai délivré une
deuxième facture. Selon moi, ces meubles
étaient bien à Mme Doux, qui est venue
en suite acheter une table.

Une autre antiquaire, Mme Fabius,
confirme qu'elle aussi il lui arriva de
vendre à M. de Montefiore des fau-
teuils et un canapé qui, en réalité,
étaient destinés à Mme Doux. Enfin,
que ces meubles se trouvaient au
château de Dampierre, dans
l'Aube, rien de plus naturel, puisque
Mme Doux y habitait avec son ami,
qu'elle devait bientôt épouser.

Dans ces conditions, M. le substitut
Rouquet s'en est rapporté, sans
appuyer autrement, à l'appréciation
du tribunal.

Le bâtonnier Henri-Robert,
M^{rs} Joly-Théry et Chaix ont soutenu
la plainte de Mme Beuret. M. René
Métivet, Procureur général du tribunal,
présidé par M. Tronche-Macaire, a
remis son jugement à huitaine.

L'AMIE DE GERARD DE MONTEFIORE DONT LA MORT RESTE MYSTÉRIEUSE COMPARAIT EN CORRECTIONNELLE SUR LA PLAINTE DES PARENTS

Mme Durand vient d'être informée,
M. Durand que son vœu le plus cher est
enfin réalisé sous forme d'une bonne
incomparable qui s'installera dans l'appar-
tement après-midi même.

M. Durand ne peut que se déclarer
satisfait d'un succès inouï auquel est at-
tachée la tranquillité de son intérieur et des
nervis de Mme Durand. La vie s'annonce
aux couleurs d'une aube de printemps et
les humeurs de Mme Durand vont se dis-
siper dans l'Orient, comme ces brumes
qui chassa la brise parfumée de mai.

La bonne incomparable, en effet, à
la porte sur le coup de trois heures,
comme elle l'avait annoncé, et se présente
fort bien.

— Si l'intérieur, pense M. Durand, est
au niveau de l'extérieur, conformément à
la loi des vases communicants, le paradis
n'est plus dans les nuages. Il est descendu
dans cet entresol.

Et Mme Durand pense :

— Mme Dubois et Mme Dupont vont
enrager de jalousie ! Pourvu qu'elles ne
viennent pas surmonter pour me l'en-
lever !

Mais la bonne, elle, s'installe, et sans
aucune pensée — du moins de ce genre.

LES CHAMBRES DE COMMERCE ET LES PROJETS FINANCIERS

Réunis hier, à Paris, sous la pré-
sidence de M. Kempf, les présidents
des chambres de commerce de France
et d'Algérie ont longuement
examiné et discuté les mesures pré-
conisées pour assainir les finances
du pays.

Le débat a été clôturé par le vote
de la résolution suivante :

Considérant que la réalisation du com-
plexe équilibre budgétaire assurent le
respect des engagements de l'Etat et la
fin de toute inflation exige de tous les
Français de nouveaux sacrifices dans un
but de salut commun ;

Considérant que, pour subvenir, sans
dépense, aux besoins actuels de l'Etat, il est
nécessaire de recourir à des taxes ayant
une très large base d'application et, par
suite, susceptibles de fournir un rende-
ment élevé et immédiat ;

Considérant qu'après les contributions
supplémentaires avec effet rétroactif (ce
contre quoi l'assemblée proteste à nou-
veau avec la dernière énergie), qui vien-
nent d'être imposées et imposées à
certains contribuables, et particulièrement
aux commerçants et aux industriels,
il est impossible de faire supporter à
cette minorité de nouvelles taxes qui
diminueraient fatalement la production et
provoqueraient le chômage ;

Considérant que les impôts directs ne
peuvent assurer les rentrées fiscales,
immédiatement nécessaires dans les cir-
constances actuelles ;

Considérant, par suite, qu'il doit être
fait appel, dans la plus large mesure, à
des taxes visant l'ensemble des citoyens
suivant leur faculté contributive ;

Considérant que les seules taxes sus-
ceptibles de ne pas porter atteinte à
l'économie nationale et capables d'ali-
menter régulièrement les trésoreries sont
celles qui atteignent l'ensemble des
contribuables proportionnellement à leurs
dépenses.

L'assemblée des présidents des cham-
bres de commerce, ne formule pas
d'opposition au projet de loi d'im-
position extraordinaire et temporaire de
120/0 sur les paiements intérieurs,
proposée par le gouvernement en vue
d'éviter au pays le danger mortel de
toute inflation nouvelle ;

Mais elle appelle à nouveau, d'une
façon pressante, l'attention des pouvoirs
publiques sur les vœux qu'elle a exprimés
à maintes reprises et dont elle considère
la réalisation indispensable, pour
rendre inutiles les sacrifices des con-
tribuables ;

Respect absolu du principe de la non-
rétroactivité des lois ;

Egalité pour tous devant l'impôt ;

Suppression de tous les privilèges, et
notamment du privilège des bouilliers
de cru ainsi que des avantages injuste-
ment consentis aux coopératives, sociétés
d'achats en commun, syndicats agricoles
et autres ;

Réalisation immédiate, par une com-
mission extra-parlementaire, de toutes
les économies compatibles avec la bonne
marche des services publics ;

Aliénation de ce qui, dans toutes les
parcelles du domaine national, est dispen-
sable au maintien de la vie nationale ;

Abandon des monopoles que l'Etat
n'est pas à même de gérer industriellement
ni commercialement ;

L'assemblée a émis en outre le
vœu que, pour l'exécution des mar-
chés à livrer, conclus avant le
1^{er} janvier 1926, le vendeur soit
autorisé à réclamer à l'acheteur le
montant de la nouvelle taxe de
1 fr. 20/0 et que, avant l'élaboration
du règlement d'administration
publique, une délégation des intéres-
sés soit entendue par le ministère
des Finances.

LES PRESIDENTS CHEZ M. BRIAND

A l'issue de leur réunion, les pré-
sidents des chambres de commerce
de France ont tenu à rendre visite
à M. Briand.

Le lui ont déclaré qu'ils avaient
décidé cette démarche pour bien
témoigner de l'entière confiance
qu'ils ont dans le gouvernement
actuel et leur ferme volonté de le
soutenir dans les efforts qu'il fait
pour le redressement de la situation
financière.

Plusieurs d'entre eux ont indiqué
que dans leurs milieux on constatait
l'évidente bonne volonté du contri-
buable à faire les sacrifices néces-
saires, à condition de voir les res-
sources fiscales employées avec dis-
cèlement, que soient réalisées le
maximum d'économies et une réparti-
tion équitable des charges entre les
assujettis. Ils ont ajouté que les
impôts ne devaient pas revêtir une
forme agressive et vexatoire risquant
de paralyser l'activité nationale.

Le président du Conseil a vivement
remercié ses visiteurs et dans une
conversation qui s'est prolongée
avec eux dans la plus grande cordia-
lité, conversation à laquelle prirent
part plusieurs présidents. M. Briand,
envisageant la situation financière, a
déclaré qu'elle ne pouvait être amé-
liorée assez rapidement, mais que son
redressement ne serait possible que
si le gouvernement pouvait s'appuyer
sur la confiance entière du pays
et la concours de tous les bons
citoyens.

Les présidents des chambres de
commerce ont tenu à déclarer au
président du Conseil qu'ils suivaient
avec le plus vif intérêt ses efforts et
s'emploieraient à créer dans le pays
une atmosphère favorable à l'accom-
plissement de sa tâche, ajoutant
qu'ils étaient tous disposés à sou-
tenir les projets financiers déposés par
le gouvernement.

Avant de se retirer, ils ont remis
à M. Briand le texte de la résolution
que nous publions plus haut.

LES AMATEURS DE BIJOUX A BON COMPTE

Ils s'introduisent par effraction chez un joaillier
Au cinquième étage, 8, rue de
Rome, M. Fermo-Dick tient un com-
merce de joaillier en appartement.
Dimanche après-midi, des cambrioleurs
sont venus, après avoir fait sauter la
serrure et le verrou de sûreté de la
porte d'entrée, s'introduire dans les
locaux.

Dans un petit salon, les malfaiteurs
fracturèrent une vitrine renfermant
deux solitaires et une broche valant
ensemble 10.000 francs. Mais ils
négligèrent, — faute d'outillage spé-
cial — de s'attaquer au coffret-fort
contenant et où le joaillier enferme
tous les soirs les bijoux de prix.

C'est la conciergerie de l'immeuble,
chargée du nettoyage et d'appar-
tenir, qui, hier matin, découvrit le
cambriolage et donna aussitôt l'alarme.

M. Couturier, commissaire du
quartier de l'Europe, a ouvert une
enquête et prévenu le service de
l'identité judiciaire, qui a relevé de
nombreuses empreintes.

« On se paie d'audace chez un bijou-
lier »

M. Prévoist, bijoutier, 72 bis, rue
d'Amsterdam recevait, hier, à midi
trente, la visite de deux étrangers,
élegamment vêtus, désirant choisir
un bracelet. Le commerçant présenta
un lot de bijoux que les deux clients
examinèrent longuement sans pour-
tant se décider à acheter leur choix.
Et s'ils s'en furent.

Après le départ des deux individus
M. Prévoist constata la disparition
d'un bracelet en platine rehaussé de
diamants d'une valeur de 16.000
francs.

Le commissaire du quartier Saint-
Georges fait rechercher les audacieux
voleurs, deux Slaves ? Un est
agé d'une cinquantaine d'années,
l'autre paraît avoir trente-cinq ans.

LA DÉGRUE SE POURSUIT POUR LA SEINE ET SES AFFLUENTS

Le ministère des Travaux publics
nous a communiqué, hier, les ren-
seignements suivants :

Tous les affluents de la Seine : Marne,
Yonne, Loing et Oise sont en dégrue.
La Seine a baissé en aval de Paris
jusqu'à Meulan ; elle atteindra aujour-
d'hui son maximum à Mantes, aux envi-
rons de la cote de 7 m. 40.

La crue n'offrant plus d'intérêt parti-
culier, il ne sera plus publié de bulletin
Violent les cotes relevées le 10 et le 11
courant :

Meulan 3-24 3-42
Chailly 3-24 3-42
Paris-Austerlitz 5-78 5-38
Mantes 7-35 7-36

C'est une baisse générale que l'on
a pu enregistrer hier matin, aussi
bien dans la Seine que dans ses
divers affluents. L'Oise elle-même,
qui restait la seule à grossir entre
Compiègne et Conflans, marquait
hier matin 24 centimètres en moins
au barrage de Venette.

LA GARE DES INVALIDES SERA OUVERTE CE MATIN

La direction des Chemins de fer
de l'Etat a communiqué hier la note
suivante :

Le service des Trains de la ligne de
Paris-Invalides à Versailles rive gauche
sera repris entièrement, à la gare de
Paris-Invalides, le mardi 12 courant.
Le service des trains de la ligne de
Paris-Invalides à Granville, Argentan,
Dreux, Rambouillet sera repris entière-
ment, à la gare de Paris-Invalides, le
mercredi 13 courant.

Dé la gare de Paris-Invalides, les trains arrivant de
Granville à 18 h. 37 et 23 h. 38, ainsi que
le train arrivant d'Argentan à 22 h. 12,
seront reçus à la gare de Paris-Invalides.

LE TRIBUNAL RENDRA SON JUGEMENT A RUITAIN

Ils l'accusent de s'être approprié
quelques meubles appartenant,
disent-ils, à leur fils

Tandis que se poursuit l'informa-
tion ouverte sur les causes de la
mort de M. Gérard de Montefiore,
la liquidation de sa succession donnait
lieu, hier, à une poursuite correc-
tionnelle en tentative d'escroquerie.

Poursuite engagée par Mme Beu-
ret, mère de M. de Montefiore, contre
sa jeune amie, Mme Yvonne Doux,
qui est aussi son héritière pour une
somme de 750.000 francs.

La tentative d'escroquerie repro-
chée à Mme Yvonne Doux par la
mère de son ami ne concerne pas ce
gros héritage. Elle aurait porté sur
une méchante s o m m e d'environ
3.000 francs représentée par quel-
ques meubles, une coiffeuse Direc-
toire et quatre fauteuils Louis XVI,
revendus par Mme Doux comme
étant sa propriété, alors qu'en réa-
lité ils auraient appartenu à M. de
Montefiore.

Ces meubles ne figuraient pas sur
la première liste d'objets réclamés
par Mme Doux et, plus tard, quand
elle les revendit, en produisant à
l'appui une facture de l'antiquaire
qui les avait vendus, on lui opposa
une autre facture du même anti-
quaire d'où il résultait que c'était au
compte de Montefiore et non à elle que
ces meubles avaient été vendus.

Mme Doux, une élégante blonde de
vingt-deux ans, dont le frais visage
émergeait d'un col de fourrure grise,
s'en est expliquée devant les juges
de la treizième chambre.

C'est bien simple. M. de Montefiore
avait l'habitude, quand il me donnait des
meubles, de les acheter lui-même et les
factures étaient faites souvent tant à mon
nom qu'à son. C'est ce qui est arrivé
pour les meubles en litige. Si ces me-
ubles ne figurent pas sur la première liste
des objets réclamés, c'est moi qui ne
l'avais pas retrouvé la facture. Quand
l'antiquaire m'eut remis cette facture,
j'ai alors réclamé ces meubles qui étaient
bien à moi.

L'explication fut confirmée par
l'antiquaire Rossignol :

— Mme Doux et M. de Montefiore sont
venus ensemble acheter les fauteuils
Louis XVI et la coiffeuse Directoire.
L'acquisition dépendait de moi, Mme
Doux. C'est elle qui acheta, ce fut M.
de Montefiore qui paya ; et j'ai délivré une
deuxième facture. Selon moi, ces meubles
étaient bien à Mme Doux, qui est venue
en suite acheter une table.

Une autre antiquaire, Mme Fabius,
confirme qu'elle aussi il lui arriva de
vendre à M. de Montefiore des fau-
teuils et un canapé qui, en réalité,
étaient destinés à Mme Doux. Enfin,
que ces meubles se trouvaient au
château de Dampierre, dans
l'Aube, rien de plus naturel, puisque
Mme Doux y habitait avec son ami,
qu'elle devait bientôt épouser.

Dans ces conditions, M. le substitut
Rouquet s'en est rapporté, sans
appuyer autrement, à l'appréciation
du tribunal.

Le bâtonnier Henri-Robert,
M^{rs} Joly-Théry et Chaix ont soutenu
la plainte de Mme Beuret. M. René
Métivet, Procureur général du tribunal,
présidé par M. Tronche-Macaire, a
remis son jugement à huitaine.

Propos de bonne humeur LA BONNE INCOMPARABLE

Mme Durand vient d'être informée,
M. Durand que son vœu le plus cher est
enfin réalisé sous forme d'une bonne
incomparable qui s'installera dans l'appar-
tement après-midi même.

M. Durand ne peut que se déclarer
satisfait d'un succès inouï auquel est at-
tachée la tranquillité de son intérieur et des
nervis de Mme Durand. La vie s'annonce
aux couleurs d'une aube de printemps et
les humeurs de Mme Durand vont se dis-
siper dans l'Orient, comme ces brumes
qui chassa la brise parfumée de mai.

La bonne incomparable, en effet, à
la porte sur le coup de trois heures,
comme elle l'avait annoncé, et se présente
fort bien.

— Si l'intérieur, pense M. Durand, est
au niveau de l'extérieur, conformément à
la loi des vases communicants, le paradis
n'est plus dans les nuages. Il est descendu
dans cet entresol.

Et Mme Durand pense :

— Mme Dubois et Mme Dupont vont
enrager de jalousie ! Pourvu qu'elles ne
viennent pas surmonter pour me l'en-
lever !

Mais la bonne, elle, s'installe, et sans
aucune pensée — du moins de ce genre.

LES CHAMBRES DE COMMERCE ET LES PROJETS FINANCIERS

Réunis hier, à Paris, sous la pré-
sidence de M. Kempf, les présidents
des chambres de commerce de France
et d'Algérie ont longuement
examiné et discuté les mesures pré-
conisées pour assainir les finances
du pays.

Le débat a été clôturé par le vote
de la résolution suivante :

Considérant que la réalisation du com-
plexe équilibre budgétaire assurent le
respect des engagements de l'Etat et la
fin de toute inflation exige de tous les
Français de nouveaux sacrifices dans un
but de salut commun ;

Considérant que, pour subvenir, sans
dépense, aux besoins actuels de l'Etat, il est
nécessaire de recourir à des taxes ayant
une très large base d'application et, par
suite, susceptibles de fournir un rende-
ment élevé et immédiat ;

Considérant qu'après les contributions
supplémentaires avec effet rétroactif (ce
contre quoi l'assemblée proteste à nou-
veau avec la dernière énergie), qui vien-
nent d'être imposées et imposées à
certains contribuables, et particulièrement
aux commerçants et aux industriels,
il est impossible de faire supporter à
cette minorité de nouvelles taxes qui
diminueraient fatalement la production et
provoqueraient le chômage ;

Considérant que les impôts directs ne
peuvent assurer les rentrées fiscales,
immédiatement nécessaires dans les cir-
constances actuelles ;

Considérant, par suite, qu'il doit être
fait appel, dans la plus large mesure, à
des taxes visant l'ensemble des citoyens
suivant leur faculté contributive ;

Considérant que les seules taxes sus-
ceptibles de ne pas porter atteinte à
l'économie nationale et capables d'ali-
menter régulièrement les trésoreries sont
celles qui atteignent l'ensemble des
contribuables proportionnellement à leurs
dépenses.

L



PHOSCAO

LE PLUS EXQUIS DES DÉJEUNERS
LE PLUS PUISSANT DES RECONSTITUANTS

ALIMENT IDÉAL

des anémiés, des convalescents, des
surmenés, des vieillards, et de ceux
qui souffrent de l'estomac.

ENVOI GRATUIT D'UN ÉCHANTILLON

A. DARDANNE & FILS : 12, Rue de la Tour-des-Dames — PARIS (IX)

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

12 MOIS de CRÉDIT

DEMANDEZ NOS CATALOGUES GRATUITS

Appareils de chauffage, Art. de Ménage, Mach. à coudre, Pianos, Instrum. de musique, Pianos, Cycles, Moto, Voitures d'enfant, Hologrammes, Armes de chasse, Habillements pour Hommes et Enfants, etc.

PRIX SANS CONCURRENCE
CONDITIONS DE PAIEMENTS UNIFORMES
TOUT À CRÉDIT

CATALOGUE ALBUM ILLUSTRÉ DE MUSIQUE

400 INSTRUMENTS & ACCESSOIRES
DES MEILLEURES MARQUES

PIANOS, PIANOS MÉCANIQUES POUR SALES ET SALLES DE FÊTES, HARMONIUMS, DRAPÉAUX, INSIGNES, UNIFORMES, CASQUETTES, ÉQUIPEMENTS

PRIX SPÉCIAUX POUR SOCIÉTÉS

PARIS-NEGOCE

9, Rue Martel - PARIS (10^e)

VISITEZ NOS MAGASINS DE VENTE & SALLE D'AUDITIONS MUSICALES

DRAPS DE LIT

du 10 au 20 janvier

GRANDE VENTE RÉCLAME AVEC PRIMES

1^{er} DRAPS TOILE COTON SUPÉRIEURE
Dim. 160x250, surjet main... 10 drap. 27 50
— 200x300, surjet main... 37 50
2^e TOILE DU NORD SANS COUTURE
Dim. 200x300, surjet, jours... le drap. 45 50
— 240x315... 58 50

3^e CALICOT BELLE QUALITÉ

En 80 c/m, la coupe de 10 mètres... 39 50

ENVOI FRANCO CONTRE REMBOURSEMENT

PRIMES : Pour tout achat de quatre draps, nous donnons une descente de lit

française, une couverture ardoisée et une serviette de toilette.

Ecrire : MANUFACTURE DE DRAPS DE LIT, 26, rue Lafayette, MARSEILLE

LES CYCLES HOEL

136, Rue Darnéville, 136

concessionnaire des Bicyclettes de Précision

num. 250, num. 275 (sans 205)

Régulateur garanti, Cat. II, gr.

VIN les 220 litres franco de port et de

de régie. Échantillon gratis.

M^{me} Berthe REY, Narbonne. 270

C'EST INCROYABLE!!!

A titre de réclame, j'envoie : 1^{er} élégant sac à

main pour dame, 1^{er} sup. portefeuille, 1^{er} idéal

porte-monnaie, 1^{er} porte-cartes, 1^{er} stylo système

riche, 1^{er} broche, 1^{er} bonnet, 1^{er} sacon exécuté

avec une agréable surprise. CADEAU : 2

gants, 1^{er} serviette, le tout contre rembour-

se de 10 fr. Ecr. : Manufacture Simili S. A.,

26, rue des Dominicaines, MARSEILLE.

Laboratoire AURAX : Combronde-P.-de-D.

Offre échantillon gratuit ENCEPHALIGINE à

MALADES atteints d'ENCEPHALITE Lethargique

HERNIE

Adopter les nouveaux appareils sans ressort de

HERNIE, 14, BOULEVARD

M. GLASER SEBASTOPOL, PARIS

c'est vaincre définitivement la hernie.

Appliqués à des milliers de désespérés ils

réalisent chaque jour des prodiges et procurent

riches à tous ceux qui les ont adoptés la

Sécurité, la Santé et selon l'avis des malades

— ou mieux, la disparition de leurs maux.

Envoi gratuit, 44, Boulevard Sébastopol, 44, PARIS

(tous les jours de 8 h 10 à 20 h, dim. et fêtes de 8 h à 12 h.)

TRAITE HERNIE franco sur demande

Demandez des passages provinciaux

TUBERCULEUX

MM. R. LAUNOIS rue des Hauts-Jardins

Le Mesnil-sur-Oger, Marne (tuberc. pulm.)

D. BOURDON aux Vallées par Saint-Palais,

Indre-et-Loire (tub. pulm.) ; P. CHANTREUX

16 rue Saint-Médard à Montdidier, Somme

(tub. pulm.) ; C. RIDEL à Percheville-Ners

par Falaize Calvados (tubercules pulmon.,

dyspepsie) ; G. LABOUE à Brienne-sur-Armen-

çon, Tonne (asthme, bronchite), ont été

complètement rétablis chez eux, à peu

de frais, en quelques mois, par l'usage

des REVULSIFS DUPREY. Le Dr

DUPREY, 5, Square de Messine, 5,

Paris, envoie l'Élixir et le Revulsif pour essai

avec sa méthode contre 5 fr. 50 en timbres

ou mandat et pousseur sur rendez-vous.

Brochure gratis et franco sur demande.

Consult. gratuits par correspondance.

LES ANNONCES SONT REÇUES À L'OFFICE D'ANNONCES

29, boulevard des Italiens, 29

ENTRÉE LIBRE

MEUBLEZ-VOUS RICHEMENT

Pour vous meubler richement visitez nos immenses galeries, véritable **MUSÉE DU MEUBLE** vous y trouverez de splendides occasions qui vous donneront la possibilité de vous meubler confortablement avec d'énormes différences de prix.

GRATUITEMENT

sur simple demande, par retour et sans frais, nous serons heureux de vous envoyer un **SUPERBE CATALOGUE** illustré de plus de 250 photographies qui vous permettra de juger de nos conditions exceptionnelles.

Le **MUSÉE DU MEUBLE** est ouvert tous les jours même fériés, sauf le dimanche, l'entrée en est absolument libre.

Expédition franco de port et d'emballage. Garde sans frais de tout achat.

SALLES de VENTES

DE MONTMARTRE
23, rue Fontaine (PARIS 9^e)

OCCASIONS

CHAMBRE

acajou et noyer
2150 Fr.

CABINET DE TRAVAIL

acajou et noyer
1000 Fr.

SALLE À MANGER

chêne
1250 Fr.

LIT

2 personnes et noyer
215 Fr.

SALLE À MANGER

noyer
1975 Fr.

SALON

noyer
790 Fr.

CHAMBRE

chêne 3 places
1080 Fr.

LIT

2 personnes et noyer
130 Fr.



Tu vas te guérir...
- J'm'en fiche, j'ai ma vie à vivre, j'ai ma famille à nourrir.

Au début d'un rhume, d'un point de côté, de la moindre douleur, appliquez un **AUTOPLASME**. Vous éviterez ainsi de graves complications : Bronchite, Pleurésie, Pneumonie, Rhumatismes, etc.

Le cataplasme sinapié est toujours le remède qui combat les indispositions et prévient les graves maladies. Mais la préparation d'un cataplasme est longue et encombrante, elle nécessite des produits de première fraîcheur.

L'**AUTOPLASME** est prêt à appliquer en quelques minutes ; il se conserve indéfiniment, il est plus économique qu'un cataplasme.

L'**AUTOPLASME** est un remède complet qui associe les propriétés douces et émoulinantes des cataplasmes à l'action révéulsive des sinapismes.

Prix : la pochette... 1 fr. 25

la boîte métal de 6 fr. 75

En vente dans toutes les pharmacies.
Dépôt : Maison L. FRÈRE, 19, rue Jacob, Paris.

CADEAU : Il suffit d'envoyer à la Maison FRÈRE, 19, rue Jacob, 0 fr. 40 en timbres-poste en se recommandant du *Petit Parisien* pour recevoir franco par la poste un **AUTOPLASME** modèle réduit.



Madame,

Depuis toujours, vous attendez, pour vos élégants dessous, des tissus de couleur soyeux, fins, avantageux, dont les délicates nuances supportent de fréquents lavages. En voici : la grande marque des toiles

NÉO-FIL

que vous appréciez déjà pour votre linge de maison, fait maintenant, pour vous, toutes ses qualités de

tissus pour belle lingerie en tous coloris mode garantis grand teint.

En vente dans tous les Grands Magasins de Paris et de Province.

ON OFFRE LE PHONOGRAPHE "SWELL"

Acajou vernis 1^{er} choix, muni de deux portes permettant de graduer la sonorité de l'audition. Livré avec 20 morceaux.

Prix imposé : 57 Fr. 75 Fr.
759 Fr. PAR MOIS à la commande

Quelques-uns de nos morceaux :
La Barbière de Séville, La Vierge Joyeuse, Carmen, La Trompette en Bois, Harold en Égypte, Le Baiser de la Garde, Les danses de la mode, etc.

Nom et adresse :
Joindre un mandat-poste de 75 francs.

DÉPÔT DE FABRIQUES, 6^{bis}, rue du Quatre-Septembre, PARIS

L'ECZÉMA, SOULAGEMENT CERTAIN ET INSTANTANÉ

Pensez ! Quel bonheur vous éprouverez après cette terrible démangeaison, cette torture brûlante, lorsque la peau est rafraîchie et adoucie, l'irritation bannie comme par enchantement. Quelques gouttes du **REMEDE D.D.D.** et vous obtenez un soulagement immédiat. Plus de nuits sans sommeil, plus de jours d'agonie. Pourquoi continuer à souffrir ? Pourquoi miner votre santé ? La première application fait disparaître la douleur. En quelques instants l'envie de se gratter a cessé. L'eczéma, la gale, les boutons, les plaies couvertes sont soulagés dès le premier jour. Le **REMEDE D.D.D.** est invisible après application : c'est un liquide, pas une pommade, et ne saute pas le linge. Pourquoi attendre ? Essayez le **REMEDE D.D.D.** Chez tous les pharmaciens 5 fr. 30 le flacon.

Gros : A. W. B. Scott, 38, Rue du Mont-Thabor, Paris.

MALADIES DE LA FEMME

La santé de la Femme dépend surtout de la bonne circulation du sang qui est chez elle le régulateur des systèmes nerveux et digestif. En effet, la Femme a une fonction et des organes spéciaux qui l'exposent à un grand nombre de maladies. Bien souvent elle passe sa vie à souffrir, parce qu'elle ne s'est pas soignée dès qu'il l'aurait fallu.

Chaque fois que la Femme constatera un trouble dans ses fonctions, elle devra, sans plus tarder, faire usage de la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

qui donnera un sang pur et généreux, en assurera la bonne utilisation, dans toutes les parties de l'organisme, tout en rétablissant sa parfaite circulation.

La **JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY**, exclusivement à base de plantes et de sucres végétaux, constitue une préparation unique et sans rivale. Toutes les Femmes qui ont souci de leur santé, qui tiennent à prévenir les maladies auxquelles elles sont sujettes, les troubles de la circulation du sang, Varices, Phlébites, Chaleurs, Vapeurs, Étourdissements, Congestions et toutes les Maladies du Retour d'Âge, les Maladies Nerveuses, de l'Estomac qui sont la conséquence de la mauvaise circulation du sang, doivent faire un usage régulier de la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

La **JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY**, préparée à la Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les Pharmacies, le flacon : 7 fr. 75.

Bien exiger la véritable JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé SOURY et la signature Mag. DUMONTIER en rouge.

UN MOIS

Suffit pour constater une amélioration sensible dans toutes les maladies de la Femme et Vices du Sang avec un traitement exclusivement végétal.

Éczéma, Ulcères Varicelleux, Syphilis, Polype, Maladies du Cuir Chevelu, Psoriasis, Lupus, Croûtes de Lait, VÉGÉTAL Soulagement immédiat des premiers symptômes de ces graves affections réputées incurables. Proct. mandat de 7,50 ou 1^{er} c. remboursement de 7,50 Laborat. de l'Abbé PANET, 100, rue de Valenciennes (P. 100).

Le Petit Parisien

DIRECTION ET ADMINISTRATION
15-18-20-22, rue d'Enghien, Paris (10^e)

Lignes : GUTENBERG 02-71, 02-73, 15-00, 63-32
téléphoniques : BERGERE 37-36, INTER 325, 356, 409

ABONNEMENTS : 3 mois 6 mois 1 an
Paris, Seine et Seine-et-Oise... 12 fr. 33 fr. 63 fr.
France et Colonies... 16 fr. 34 fr. 68 fr.

Compte Cheques Postaux n° 308.99

Paris, Imprimerie, impr.-gér., 18, r. d'Enghien.

DUBONNET

VIN TONIQUE AU QUINQUINA

TOUTES les questions intéressant la femme élégante, la jeune mère, la maîtresse de maison sont traitées dans NOS LOISIRS

La plus grande revue familiale française

Bien présentée, illustrée avec goût, cette publication intéresse toutes les femmes qui veulent accorder de légitimes préoccupations d'élégance et les exigences de leur budget.